

AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 27 novembre 2019 à 20 heures 15 sous la présidence de Monsieur DESCOURAUX Marc, Maire.

Madame SIMON est désignée secrétaire de séance.

Monsieur LAURENT qui est absent a donné pouvoir à Monsieur PRIME, Madame DESBOIS est absente.

N'ayant aucune remarque sur le compte rendu de la séance du 16 octobre 2019, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Les décisions prises lors de la séance du 27/11/2019 et les informations données sont les suivantes.

ACCESSION A LA PROPRIETE

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat 2013-2018 (prorogé jusqu'à fin 2020) un dispositif de soutien à l'accession à la propriété a été mis en place. L'aide de 2.000 € est répartie comme suit : 1.300 € pour Châteauroux Métropole et 700 € par la commune sous condition que le prix du terrain n'excède pas 60 € TTC/m².

Comme pour les années précédentes, il est proposé aux conseils municipaux des communes membres de Châteauroux Métropole qui le souhaitent de se positionner sur une aide éventuelle.

Avis du conseil : aide pour 1 projet à hauteur de 700 € (conforme au règlement du PLH).

RECENSEMENT 2020

Il est rappelé que les habitants de la commune seront recensés du 16 janvier au 15 février 2020.

Suite à l'appel à candidature, 2 personnes ont postulé pour être agent recenseur.

Avis du conseil : avis favorable pour la signature de 2 contrats avec Madame PETIOT Evelyne et Madame COURIO Jessica

PERSONNEL COMMUNAL

- Un rappel est fait des différents postes de support d'emplois du service technique : à savoir deux postes d'agents titulaires (suppression d'un poste en 2016).

Actuellement, un des postes est tenu par un titulaire, le second par un agent contractuel (remplacement suite à une mise en disponibilité).

Depuis plusieurs mois, la commune fait appel à un agent contractuel pour aider les titulaires. Il est donc évident qu'un 3^{ème} poste dans ce service est indispensable.

Le conseil décide donc de créer un nouveau poste d'adjoint technique.

Compte tenu des délais légaux de publication et des entretiens à venir, ce poste sera à pourvoir à compter du 01/02/2020.

- L'agent en charge de la garderie du matin et du soir et de la cantine sera indisponible pendant plusieurs semaines à partir du 27/01/2020.

Il faut donc pallier à son absence avec le recrutement d'un agent contractuel pour une durée hebdomadaire de 23H. du 27/01 au 10/04/2020 dans un 1^{er} temps.

L'offre sera affichée à l'école, à la mairie, sur le site internet et dans les différents commerces de la commune.

VOIRIE

Pour des raisons de sécurité des usagers, il est proposé d'installer un « STOP » au carrefour de la rue George Sand et de la RD 102 (entrée du bourg). Il y a donc suppression de la priorité à droite dans le sens rue du Maréchal Leclerc et rue George Sand.

Accord du conseil

DATES

- Réunions du conseil : 08/01/2020 – 19/02/2020
- Vœux : 22/01/2020
- Animation à la maison de retraite : 21/01/2020 à partir de 14H.30
- Anniversaire d'une centenaire à la maison de retraite : 03/12/2019 à 15H.

QUESTIONS DIVERSES ET INFOS

- école : Monsieur le Maire et Mademoiselle BLAIN font un compte-rendu de la réunion d'école du 05/11/2019. Plusieurs points sont abordés :

- Cantine
- Garderie

Suite à une remarque sur les horaires et les prix demandés aux parents pour la cantine et la garderie il a été fait un recensement des pratiques auprès des communes proches.

Un tableau récapitulatif est donné aux conseillers.

Le conseil demande à ce que ce tableau soit affiché à l'école pour devancer les questions à venir.

- travaux : les accotements de la VC 6 (Etrechet-Sanguilles/Ardentes) ont été réalisés semaine 48 par l'entreprise SETEC.

- radar pédagogique : du 07/10 au 24/10, un radar pédagogique a été installé au croisement de la rue de Sanguilles et de la rue des Fosselettes. L'option choisie était : pas d'affichage de la vitesse sur le support.

Résultats : une moyenne de 52 km/h a été constatée avec toutefois un véhicule entrant sur Etrechet à 88 km/h à 7H. pour environ 410 véhicules par jour.

Il est décidé de discuter d'un aménagement possible l'an prochain sur ce secteur.

- expertises :

- court de tennis : un expert désigné par notre assurance s'est rendu sur le court de tennis.

Il a bien été constaté un défaut sur la surface de jeu mais il ne peut être pris par l'assurance décennale de l'entreprise qui a procédé aux travaux puisqu'il n'entraîne pas de danger.

Néanmoins, un argumentaire va être soutenu car les zones de creux modifient le rebond de la balle.

On est en attente des décisions définitives.

- église : malgré le classement de la commune en état de catastrophe naturelle, les dégâts sur l'église ne peuvent pas être pris en compte. En effet, ils sont dus à la végétation autour de l'église et non d'une modification du sol.

- bibliothèque : les lézardes apparues sur le bâtiment proviennent d'une modification de l'immeuble suite aux travaux de construction de la bibliothèque (suppression d'une fenêtre de toit) et non pas de la sécheresse.

- chats errants : suite à la dernière réunion, un courrier a été adressé aux habitants de la rue George Sand et de la rue Montplaisir sur la recrudescence des chats errants dans ces quartiers.

Des nasses vont être déposées dans ses rues pour essayer d'en capturer quelques-uns.

- Monsieur le Maire a été interpellé par une habitante des Godiers qui remercie le conseil pour la pose des ralentisseurs dans le village.

A ce sujet, Madame DUBREUIL trouve qu'ils sont un peu hauts.

-La visibilité au croisement de la rue Sully et de la rue de la Gayetterie étant insuffisante, Monsieur PRIME va étudier quelle modification peut être envisagée.

Il est également demandé un chiffrage pour des travaux (pose de caniveaux) sur le chemin de la Croix.

-l'équipe U15 de basket garçons a envoyé leur remerciement pour le versement de la subvention exceptionnelle qui leur a été octroyé lors de la dernière réunion du conseil.

La séance est levée 21h30.